

LA CFDT FAIT BOUGER LES LIGNES

Dès 2025, la CFDT a demandé que la négociation sur l'intelligence artificielle (IA) soit inscrite au programme des négociations de 2026. L'employeur, par la voix de l'UCANSS et du COMEX, a opposé un refus catégorique à cette demande, excluant de fait toute discussion paritaire sur ce sujet pourtant majeur.

Face à ce blocage, la CFDT a saisi directement la Direction de la Sécurité sociale (DSS). Le 30 juin 2026, Pierre Pribile, Directeur de la DSS, nous a répondu par courrier.

Les avancées obtenues :

- La DSS a demandé au président du COMEX et à l'UCANSS :
 - d'inscrire le thème de l'IA à l'agenda social de la Sécurité sociale ;
 - de garantir que les organisations syndicales soient associées à l'anticipation et à l'encadrement de ses impacts
- Le président du COMEX s'est engagé à intégrer ce thème dès 2027 dans le programme pluriannuel de négociation.

Prochaines étapes :

- Ce programme devra être validé par le Conseil d'orientation de l'UCANSS début 2027.
- Les modalités et le calendrier précis de la négociation seront définis début 2027.

L'IA transforme déjà les métiers et les conditions de travail. Sans cadre national négocié, les salariés pourraient être traités différemment selon les organismes.

La CFDT défend un socle national garantissant :

- la **transparence** des outils déployés et la mise en place d'une gouvernance paritaire permettant d'associer pleinement les représentants du personnel,
- la **supervision humaine** des décisions et la prévention de la surveillance algorithmique
- la **formation et l'accompagnement** des métiers impactés

La CFDT prendra toute sa place dans cette négociation, avec exigence et détermination, afin de défendre un cadre protecteur pour l'ensemble des salariés.



Flashez
pour plus
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer